

RAPPORT FINAL



État des lieux de
l'implication de la
femme dans le secteur
minier en République
Démocratique du
Congo

Margaret Rashidi Kabamba
mkabamba@gmail.com
margaret@language-connections.net

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
REMERCIEMENTS	4
1. AVANT-PROPOS	5
2. PROMINES	7
2.1 Création, Contexte et Justification	7
2.2 Problématique du Genre dans le secteur minier en RDC	8
2.3 Objectifs de RENAFEM	9
2.4 Objet de la mission dans les provinces	9
3. Aperçu général	9
4. Approche méthodologique	11
5. Instrument de travail	12
6. Synthèse des résultats	14
6.1 Identité	14
6.2 Activités	15
6.3 Rentabilité des activités	17
6.4 Difficultés rencontrées par les femmes dans leurs activités	17
6.5 Desiderata des femmes	18
6.6 Cap sur la violence dans les sites miniers	20
7. Difficultés rencontrées par le consultant durant la mission	22
8. Première Conférence Nationale sur les Femmes dans les Mines	24
8.1 Quel réseau des femmes en RDC ?	25
9. Conclusion et recommandations	26
ANNEXE - QUESTIONNAIRE D'ENQUETE	28
Bibliographie	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des provinces visitées selon les minerais	13
Tableau 2 : Femmes réparties selon le nombre	13
Tableau 3 : Regroupement par activités en pourcentage	16
Tableau 4 : Répartition selon la recette journalière en pourcentage	17
Tableau 5 : Désidérata des femmes en pourcentage	18
Tableau 6 : Nombre de réponses obtenues sur quatre catégories de violences par provinces ..	21

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé avec la collaboration de tous ceux qui ont participé aux activités de l'état des lieux des activités des femmes dans l'artisanat minier menées sous la houlette de Madame Margaret Kabamba, consultante internationale chargée de l'étude préliminaire et préalable à la création du Réseau National des Femmes dans les Mines (RENAFEM) par Promines et la Banque mondiale. La stratégie de l'étude avait été conçue par toute l'équipe RENAFEM et les orientations générales étaient fournies par Promines.

L'équipe était composée de deux consultantes nationales : Suzanne Kingombe et Espérance Eloco ainsi que des consultants locaux nommément Frank Kabwe, Raoul Kitungano, Daudet Kitwa, Mamie Ndaya, Jonathan Miji, Agnès Mbalai, Bijoux Kabongo. Cette équipe a travaillé parfois dans des circonstances difficiles et dangereuses pour arriver à la collecte des données qui font partie de cette publication.

Des observations et des suggestions de fond qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport avaient été formulées par Rachel Perks de la Banque mondiale, Mabolia Yenga et Charles Mbuyi de Promines, le coordonnateur de SARWA (Southern African Resources Watch), des représentants du ministère des Mines et du ministère de Genre ainsi que des participantes de l'Atelier de restitution tenu en novembre 2014 au Salon Rouge des Affaires étrangères à Kinshasa.

Ce rapport a également été enrichi par les contributions des responsables gouvernementaux chargés des Mines et du Genre, dont madame Marie-José Mabila du ministère du Genre et Dr. Vivianne Nyembo du ministère des Mines, des responsables de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs et de différentes entités non gouvernementales.

Nous remercions vivement toutes les femmes rencontrées dans les sites qui, en dépit de leurs nombreuses occupations et des dangers encourus, ont accepté de nous accueillir et de répondre à nos questions. Aux membres de la société civile dans les provinces qui nous ont assisté avec bienveillance et professionnalisme et nous ont livré des informations importantes sur leurs communautés – nous exprimons notre sentiment de gratitude.

1. AVANT-PROPOS

La République Démocratique du Congo est le seul pays au monde qui est surnommé « scandale géologique ». Avec ses 2.345.250 km² de superficie selon l'Institut Géographique du Congo, elle regorge des gisements miniers énormes connus et inconnus. Des ressources connues, la RDC s'attelle à attirer des investisseurs pour exploiter les minerais et redorer son développement socio-économique. Le regain de l'activité dans le secteur minier, la source du gros des recettes, a augmenté la situation financière et la croissance du PIB du pays.

Avec la publication du Code minier en 2002, des sociétés se sont implantées dans certaines zones où fleurit l'exploitation minière industrielle en dépit des fluctuations des cours du marché, un cadre juridique incertain, la corruption et le manque de transparence dans les politiques gouvernementales. Ce qui constitue une pierre d'achoppement à ce secteur si important pour la nation congolaise et pour son économie, comme le souligne le Rapport de la Chambre des Mines : « *L'industrie minière ne constate, malheureusement, aucune amélioration en matière de harcèlement par les organes de l'État et de demandes de paiements non justifiés/autorisés.* » (Mines C. d., 2015).

Les grands industriels miniers opèrent principalement dans deux provinces : le Katanga et la Province Orientale. Le Sud-Kivu voit éclore Banro et le Nord-Kivu, toujours en proie à l'insécurité, ne permet pas la stabilisation des activités des industriels. Suite à la faillite de Sominki au Maniema et de la MIBA au Kasai Oriental, la réhabilitation se fait à pas de tortue. Les Congolais ont toujours du mal à palper les retombées de l'exploitation minière industrielle dans leur quotidien. Ils continuent à vivre dans une pauvreté abjecte et le pays éprouve des difficultés énormes à se doter des infrastructures et des services capables d'assurer le bien-être de la population. Pour survivre, la plupart des gens se lancent dans l'exploitation minière artisanale dans tout le pays.

En République Démocratique du Congo, l'exploitation artisanale a existé depuis les temps anciens. Avec un taux de chômage estimé à 80%, elle s'est intensifiée au fil des temps. Aujourd'hui, c'est une exploitation qui concerne de nombreux minéraux industriels et matériaux de construction tels que l'or, le diamant, la cassitérite, le wolframite, le coltan, le cuivre, le cobalt, les grenats, le calcaire, l'argile, la latérite, les pierres ornementales et semi-précieuses etc.

Selon certaines estimations, la production artisanale représenterait plus de 80% de la production minière exportée par la RDC. Largement informels, l'exploitation et le commerce issus du secteur artisanal échappent au contrôle de l'État et les recettes fiscales qui en sont tirées ne contribuent pas significativement aux finances publiques.

Le Titre IV du Code minier de 2002 organise les critères d'institution des zones d'exploitation artisanale en République Démocratique du Congo. « *En effet, lorsque les facteurs techniques et économiques caractérisant certains gîtes d'or, de diamant ou de toute autre substance minérale ne permettent pas une exploitation industrielle ou semi-industrielle, le Ministre des Mines peut ériger de tels gîtes dans les limites d'une aire géographique*

déterminée en zone d'exploitation artisanale.» (Mines M. o., 2002). Ces dernières communément appelées ZEA sont contestées par les creuseurs parce que, selon eux, elles ne renferment pas beaucoup de gisements économiquement fiables. Alors, la tendance est d'envahir les concessions des miniers industriels qui résultent toujours à des confrontations difficilement gérées par les forces de l'ordre.

Il n'est pas aisé d'avoir des statistiques fiables sur le nombre total d'exploitants artisanaux évoluant sur les différents sites du pays ainsi que les quantités de production artisanale d'or ou d'autres substances minérales, encore moins du nombre de femmes dans le secteur.

Dans les mines, en général, les femmes ne se posent pas de questions. Elles naissent filles de mineurs, elles travaillent à la mine, épousent ou vivent en concubinage avec un mineur et à la fin deviennent veuves de mineurs. C'est un cycle qui ne change pas vraiment dans de nombreux environnements miniers. Leur sort est commun : un labeur acharné et parfois inhumain. Elles sont exclues de cercles de décisions et sont toujours reléguées au second plan. Les femmes peinent à faire entendre leurs voix, souffrent pour obtenir un droit quelconque et restent toujours victimes des malversations, bas salaires, voire abus sexuels, physiques et psychologiques.

Dans les sites, hommes, femmes et enfants travaillent côte à côte. Ces sites sont un monde en soi, insensible et inconscient de l'existence des lois du pays et du droit commun et où la loi de la jungle est légion. La nocivité des activités des artisans miniers est notoire. Leurs gestes et faits sont des promesses de cancer futur et de malformation de leur progéniture. Personne ne semble faire attention aux risques colossaux des conditions de travail qui sont les leurs tant sur le plan de la sécurité du travail que sur l'environnement, la santé et l'hygiène. Les pertes de vies quotidiennes, les accidents de travail et la misère qui constituent le caractère existentiel des vies des artisans miniers et des femmes dans ces sites ne changent rien en leur détermination à se forger une survie grâce à l'exploitation des ressources minières. Et c'est dans ces conditions insalubres qu'évoluent les femmes œuvrant sur les sites miniers. C'est ce monde-là que nous avons découvert avec cette étude effectuée en RDC.

2. PROMINES

2.1 Création, Contexte et Justification

Comme mentionné plus haut, la RDC est un des pays miniers les plus riches dans le monde, possédant de vastes gisements de cuivre, cobalt, or, diamant, cassitérite et Coltan (colombo-tantalite) etc. Depuis les années 1910, l'exploitation minière a dominé l'économie congolaise et a servi de moteur de croissance. Cependant, les guerres civiles et les conflits des années 1990 et début des années 2000 ont engendré un déclin de l'exploitation minière industrielle, tandis que la mine artisanale- informelle et non déclarée continue de prospérer.

Le Gouvernement de la RDC se trouve à présent en face d'un défi majeur, celui d'accroître la production, organiser l'activité artisanale minière ainsi que la mine à petite échelle, tout en s'assurant que l'industrie minière devienne une véritable source de croissance et de bénéfices pour le peuple congolais. La gestion de la richesse minière demeure un pilier de la stabilité politique, mais, en même temps, les spéculations relatives à l'exploitation minière continuent d'alimenter les tensions entre des groupes d'intérêt divergents.

De même, la gestion du secteur est inopérante, handicapée par une capacité institutionnelle insuffisante, un mauvais climat des affaires, et des déficiences fondamentales en terme de gouvernance. Cette association le remarque si bien en écrivant : « *Bien qu'actuellement il y ait une intense activité minière, les zones minières se caractérisent par une inaccessibilité réelle des sites de production. L'absence des projets de développement communautaire, le non canalisation de fonds de rétrocession et celui de participation au développement local de la région par les exploitants accentuent au jour le jour l'accès et conduit à la hausse de prix des denrées de premières nécessités dans la région. Des produits miniers exploités sont commercialisés illégalement d'une part, des groupes armés (FDLR et PARECO) contrôlent et exploitent des gisements riches pour leur autofinancement. Cette situation conduit à des fraudes massives de quantités immenses des minerais.* » (Paix, 2013)

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la RDC, en collaboration avec la Banque Mondiale (BM) et le Département Britannique pour le Développement international (DFID), ont mis en place un Projet d'appui au secteur des Mines (PROMINES) pour le développement du secteur minier dans plusieurs provinces de la RDC.

Le Projet PROMINES a pour objectif principal : l'augmentation de la production minière et de sa valeur ajoutée ; le renforcement des institutions publiques dans leur capacité à gérer le secteur minier d'une manière efficace et transparente ; et l'amélioration de la capacité du Gouvernement à canaliser les revenus et les bénéfices produits par le secteur pour le développement économique durable. Ceci passera par une amélioration de la bonne gouvernance du secteur minier et l'augmentation de la contribution à la croissance économique et au développement durable au niveau national, provincial et local. Il s'articule autour de quatre axes suivants :

- **Accès aux ressources ;**
- **Renforcement des capacités de gestion du secteur minier ;**
- **Renforcement de la transparence et de la responsabilisation ;**
- **Développement durable du secteur minier.**

Déterminé à jouer son rôle moteur pour la croissance et le développement durable du secteur, PROMINES a prévu de prendre en compte les problématiques transversales dans la gestion du secteur minier. Se penchant ici particulièrement sur le volet genre, il a décidé de créer une structure visant à promouvoir la femme dans le secteur minier en RDC. Il s'agira à la fin des travaux de prospection pour PROMINES de mettre en place un Réseau National des Femmes évoluant dans les mines participant à la croissance du secteur.

2.2 Problématique du Genre dans le secteur minier en RDC

Dans le cadre du projet PROMINES et du programme global sur le Genre dans les industries extractives, initié par la Banque mondiale, l'objectif visé est de contribuer à une meilleure compréhension, prise en compte et visibilité de la situation de la femme dans le secteur minier en RDC.

En effet, hommes et femmes sont tous impliqués dans l'activité minière, comme ouvriers à différentes échelles de l'exploitation minière (qu'elle soit industrielle ou artisanale), en tant qu'acteurs économiques dans les entreprises et activités auxiliaires à l'industrie minière (qu'elles soient industrielles ou artisanales), et parfois en tant que simples membres des communautés touchées par l'introduction et la croissance des recettes générées par l'activité minière, ou en tant que cadres, décideurs politiques, avocats ou fonctionnaires du Gouvernement.

La preuve établie par la Banque mondiale, à travers son programme sur le Genre dans les industries extractives, démontre à la fois les différents impacts et les risques auxquels sont confrontés les hommes et les femmes en raison des activités minières.

Le programme genre de la Banque mondiale aborde également la question de l'origine des variations dans les impacts et les risques. Ces questions importantes devront aboutir à l'atteinte des objectifs suivants :

- La capacité d'accéder à différents niveaux de participation dans le secteur minier à travers l'éducation ;
- La capacité d'organiser et de représenter les intérêts des femmes dans le secteur à travers des coopératives, associations et autres structures ;
- La présence d'une législation qui impose certaines normes liées au genre, pour encourager la participation des femmes ;
- La protection et le renforcement de la législation grâce à des politiques, à la fois orientées et efficaces dans le secteur public et privé.

Afin de promouvoir plus efficacement une orientation basée sur le genre dans les composantes de PROMINES, il est essentiel de comprendre toutes ces dimensions ci-dessus en

ce qui concerne la RDC, afin d'identifier les piliers importants pour le changement et l'amélioration du secteur. Pour PROMINES, il est essentiel d'encourager et d'améliorer la participation des femmes et des jeunes filles, afin d'augmenter substantiellement les avantages qui découlent, à la fois directement et indirectement, des activités minières en RDC. Pourtant, celles-ci doivent faire partie des processus et des stratégies visant à transformer les aspects négatifs liés au genre en visibles avantages sociaux et économiques dans le secteur minier. D'où la nécessité de créer un réseau national des femmes dans ce secteur pour promouvoir les droits des femmes, leur autonomisation et leur démarginalisation.

2.3 Objectifs de RENAFEM

Le Réseau national des femmes dans les mines, en sigle, RENAFEM, a pour objectif principal la mise en œuvre d'un cadre de concertation permettant la fédération des activités des femmes dans le secteur minier congolais.

Cet objectif principal se décline en plusieurs objectifs spécifiques qui sont :

- la valorisation de la femme dans le secteur minier,
- l'appui matériel, intellectuel et financier,
- la participation totale de la femme au développement humain durable,
- l'amélioration des conditions de travail par une meilleure maîtrise des méthodes modernes d'exploitation minière,
- le partage d'information sur les services médicaux adéquats,
- la sensibilisation de la femme sur la législation en matière d'emploi, de santé et de discrimination basée sur le genre,
- la création d'une banque de données sur toutes les recherches concernant la femme dans le secteur minier congolais,
- la mise sur pied des moyens de subsistance dans les zones minières par le biais des programmes de développement (par ex. centres médicaux, installations d'accès à l'eau, infrastructures de transport, campagnes de sensibilisation sur certaines maladies telles le VIH/SIDA, les MST etc.).

2.4 Objet de la mission dans les provinces

- **Visiter** les sites miniers des provinces
- **Dresser** l'état des lieux des activités des femmes dans les mines
- **Inventorier** les états de besoins des femmes pour RENAFEM
- **Consigner** toutes les données dans une banque des données

3. Aperçu général

Le premier volet de la mission a débuté en juillet 2014 et s'est terminé en novembre de la même année dans quatre provinces : le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema et la Province Orientale. Le deuxième volet de la mission a eu lieu du 6 mai au 23 juin 2015 dans trois provinces : le Katanga, le Kasai Oriental et le Kasai Occidental.

Dans l'ensemble, seize (16) sites exploitant des minerais différents (voir Tableau 1 ci-dessous) ont été visités et 648 femmes ont été interviewées.

Réussir à réunir un certain nombre de femmes dans les sites sous des contraintes de temps n'était pas aisé. Il est difficile de circuler en RDC, d'aller facilement d'une province à une autre surtout si l'on est tenu par les contraintes de temps. Il y a le monopole d'une compagnie aérienne qui ne dessert pas toute l'étendue du pays et il fallait se plier à ses exigences. L'infrastructure routière étant majoritairement défectueuse n'a pas facilité la tâche. Arrivés dans les chefs-lieux des provinces, certains sites n'étaient accessibles que par moto ou pirogue ; et là où il fallait prendre un véhicule, de petites distances étaient couvertes pendant des heures vu l'état des routes. Dans l'avenir, toute intervention dans le cadre de RENAFEM devra prendre en compte le problème important de l'accessibilité des sites miniers.

Le relief est également un élément à prendre en compte dans la suite du projet car l'escalade des montagnes (souvent à pied) rend certains sites difficilement accessibles. Par exemple, les escarpements du tronçon Ngomo sur la route Uvira de Bukavu et la route de Bunia à Iga Barrière étaient difficiles à contourner. A Mangerujipa, il était impossible d'accéder aux mines à cause du relief.

Certaines visites ont été abrégées pour des raisons de sécurité (ex. : sortie de Kamituga sous des balles ; fuite de Misisi pour insécurité...). Par conséquent, les données figurant dans ce rapport ne peuvent être considérées exhaustives, mais l'échantillonnage présenté peint l'image générale de la femme dans le secteur minier artisanal en RDC.

Bref, durant la mission, un grand constat a été fait : dans le secteur extractif artisanal, la féminisation de la pauvreté est rampante et criante. Les services publics sont quasi-inexistants, la discrimination économique et sociale contre la femme est monnaie courante et reste toujours impunie ; la sécurité y est volatile et la femme reste une voix sans voix. Des croyances traditionnelles et la différence d'instruction entre hommes et femmes constituent le fondement de la discrimination envers les femmes dans ce secteur.

Ni les services de l'Etat, ni les ONG et autres organisations locales ne tiennent de statistique à même de renseigner sur le nombre total de femmes exerçant des activités, c'est-à-dire les femmes présentes et opérationnelles dans les mines.

En dépit du manque total des statistiques sur la présence des femmes dans les sites d'exploitation artisanale, ces dernières se retrouvent dans presque tous les circuits de la production artisanale, c'est-à-dire depuis la remontée du minerai, son transport jusqu'au traitement. Elles sont de tous âges, de différents états civils ; elles se rendent à la mine avec des enfants de bas-âge et y travaillent chaque jour. Les adolescents les y rejoignent souvent parce qu'elles ne gagnent pas assez pour payer leurs frais scolaires là où il existe des infrastructures scolaires.

Leurs fonctions varient selon les minerais – par exemple, les femmes se limitent au petit commerce et au lavage dans l'exploitation du cuivre et de cobalt et parfois de l'or et de la cassitérite, car les limitations physiques et les croyances traditionnelles de certains leur

interdisent de creuser. Presque toutes font le tamisage et le transport des graviers dans l'exploitation artisanale du diamant. Le petit commerce, la restauration et le ravitaillement des sites en eau et nourriture sont souvent des domaines réservés aux femmes bien que la rentabilité est minime. La plupart tombent constamment en faillite à cause du problème d'endettement et de non-paiement qui est un sérieux fléau dans les mines. Les femmes propriétaires des puits ou détentrices des titres miniers sont très peu nombreuses.

En outre, nombreuses aussi sont des professionnelles de sexe ou des femmes qui s'adonnent à la prostitution pour survivre et générer des revenus supplémentaires pour survenir aux besoins de la famille. Certaines sont recrutées par les propriétaires des sites, des exploitants qui leur imposent la vente de leurs corps pour un revenu. Ce comportement est à la base de beaucoup de cas de violences sexuelles et physiques, de propagation des maladies sexuellement transmissibles. Cependant, comme vous le remarquerez dans ce rapport, les femmes se sont montrées très réticentes pour en parler. Ces cas ne semblent attirer aucunement l'attention de l'autorité judiciaire et policière car souvent, elles ne portent pas plainte et ce n'est pas la société dans laquelle elles évoluent qui les encourage à dénoncer ces actes d'autant plus qu'elles sont sous-représentées dans les processus de décision politiques et économiques, même au plus bas de l'échelle.

Non seulement, les femmes effectuent des travaux lourds et moins rémunérants, mais elles sont le pilier de toute la famille qui a les yeux braqués sur elles en terme de prise en charge (soins médicaux, frais scolaires, nourriture, habillement, ...). Pourtant, l'exploitation minière artisanale et le développement de la petite mine devraient être une exigence de la demande sociale, faire partie de la promotion de la femme, de la croissance économique et du renforcement de l'entrepreneuriat minier féminin. Elle aurait dû être une exploitation artisanale effectuée dans un contexte où l'essor de l'activité minière participerait réellement à la croissance économique du pays.

Ce rapport constitue une synthèse des résultats de l'état des lieux dressé sur les activités concrètes des femmes dans les mines, les difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs activités, les conditions tant physiques et morales que sociales endurées et enfin leurs desiderata quant à l'amélioration à la fois de leurs conditions d'existence et de l'exercice de leurs activités.

4. Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs de cette étude sur la problématique genre dans le secteur minier, nous avons recouru à la Méthode de Recherche Participative. Cette méthode, ayant plusieurs nomenclatures selon les auteurs ou les écoles (MARF, Méthode Accélérée de Recherche Participative, plus connue sous son nom anglais de Participatory Rapid or Rural Appraisal, PRA; Etude Participative du Milieu Rural, etc.) a été développée à partir des années 70 et au début des années 80 par différents spécialistes. Nous avons adopté certaines techniques et outils d'enquête suggérées par la MARF dont le focus group ou l'entretien de groupe et l'entretien libre.

Il n'avait pas été possible de tenir des ateliers des parties prenantes sur chaque site visité, comme prévu faute de temps, pourtant cette activité aurait pu apporter un complément d'informations à notre étude. Quant à l'intention d'examiner et de revoir la documentation existante, nous n'avons pas été en mesure de le faire pour la simple raison qu'il n'en existe aucune sur les sites qui abordent la situation de la femme dans le secteur minier.

Par conséquent, nous nous sommes limitée à la méthode de recherche participative qui nous a permis de comprendre et de mieux cerner les besoins des femmes, mais aussi de stimuler leur participation dans la définition de leurs problématiques et des voies à adopter pour les résoudre grâce aux activités que mènera RENAFEM.

5. Instrument de travail

Pour obtenir les informations dont nous avons besoin auprès des femmes, nous avons conçu un questionnaire d'enquête annexé au présent rapport. Ce dernier était composé de 12 items dont :

- 1) Trois questions (1-3) portant sur les éléments identitaires ;
- 2) Trois questions (4-6) sur l'activité exercée par la femme dans les sites miniers ;
- 3) Une question (7) sur la rentabilité de l'activité ;
- 4) Une question (8) sur les difficultés de l'activité ;
- 5) Une question (9) sur le passé de la femme avant cette activité ;
- 6) Deux questions (10-11) sur les perspectives d'amélioration des conditions de vie de la femme dans les sites miniers.
- 7) Et une dernière question (12) portant sur l'existence et les types de violences faites à la femme dans lesdits sites.

Une batterie de questions subsidiaires générales ont été posées aussi bien aux responsables politiques, administratifs et membres des mouvements associatifs et organisations locales rencontrés sur les lieux qu'aux enquêtées. Ces questions portaient notamment sur le degré de souffrance de femmes dans les sites miniers, les risques auxquels elles sont exposées, l'existence ou non d'un parrain, un encadreur ou protecteur, leur desiderata sur les voies et stratégies (ou alternatives) pour l'amélioration de leurs conditions de vie, etc.

N.B.: Les questions d'enquête et subsidiaires ont été appliquées de manière uniforme dans toutes les provinces, territoires et sites visités, conformément au déploiement ci-dessous et selon la disponibilité des responsables et personnes visées.

Comme l'indique le Tableau 1, l'étude de la situation de la femme dans le secteur minier a été effectuée dans seize (16) sites de sept (7) provinces¹ exploitant des minerais différents : Nord-Kivu (5 sites – Visiki, Kantini, Mabalaku, Rubaya et Mangerujipa), Sud-Kivu (2 sites – Misisi et Kamituga), Maniema (2 sites – Kampene et Kaïlo), Province Orientale (2 sites – Iga Barrière et

¹ Avant le découpage territorial

Bakoko), Katanga (2 sites - Kolwezi et Kipushi), Kasai Occidental (2 sites - Bakwampika et Bena Mbala), Kasai Oriental (4 sites - Tshimanga, Bena Madiatu, Nkumbi Masanka et Tshilanga).

Tableau 1 : Répartition des provinces visitées selon les minerais

Provinces	Territoires	Sites	Minerais						
			Or	Diamant	Coltan	Cassitérite	Cuivre	Cobalt	Wolframite
Nord Kivu	Lubero Beni	Mangerujipa	X						
		Visiki	X						
		Mabalaku	X						
		Kantini	X						
	Masisi	Rubaya			X				
Sud-Kivu	Mwenga Fizi	Kamituga	X						
		Misisi	X						
Maniema	Kaïlo Pangi	Kaïlo				X			X
		Kampene	X						
Province Orientale	Irumu Djugu	Bakoko	X						
		Iga Barrière	X						
Kasai Oriental	Tsilenge	Tshimanga		X					
		Benamadiatu		X					
		Nkumbu		X					
		Masanka		X					
		Tshilamba							
Kasai Occidental	Demba	Bakwampika		X					
		Benambala		X					
Katanga		Kolwezi					X	X	X
		Kipushi					X	X	X

Nous avons interviewé et enregistré un total de 648 femmes travailleuses actives dans les sites miniers visités.

Tableau 2 : Femmes réparties selon le nombre

Provinces	Territoire/Ville	Sites	Nombre de femmes consultées
Nord Kivu	Lubero Beni	Mangerujipa	34
		Visiki	36
		Mabalaku	21
		Katini	30
	Masisi	Rubaya	15
Sud-Kivu	Mwenga Fizi	Kamituga	58
		Misisi	45
Maniema	Kaïlo Pangi	Kaïlo	41
		Kampene	27
Province Orientale	Irumu Djugu	Bakoko	36
		Iga Barrière	34
Kasai Oriental	Tsilenge	Tshimanga	25

		Benamadiatu	44
		Nkumbu	23
		Masanka	31
		Tshilamba	
Kasaï Occidental	Demba	Bakwampika	52
		Benambala	34
Katanga	Kolwezi	Menuiserie et	40
		Kasulo	
	Kipushi	Katapula	22
Total			648

Malgré les difficultés diverses rencontrées par l'équipe d'enquête, des données qualitatives et quantitatives sur base du questionnaire élaboré pour l'étude ont été recueillies et exploitées. Consciente de l'hétérogénéité des situations, cette publication ne peut en aucun cas prétendre à une exhaustivité sur la situation de la femme dans les sites miniers en RDC sur une simple base de collecte de données. Cependant, force est de constater que le travail des femmes dans les sites miniers les fragilise davantage et que s'il demeure l'apanage des hommes, il est difficile d'assurer leur autonomisation.

6. Synthèse des résultats

6.1 Identité

Les femmes de tous âges (de l'âge mineur jusqu'au-delà de 45-60 ans) et de tous les statuts matrimoniaux (célibataires, mariées, veuves, divorcées) sont présentes dans les mines. Elles exercent leurs activités le plus longtemps possible, faute d'alternatives heureuses, tantôt pour subvenir à leurs besoins existentiels ainsi qu'à ceux de leurs familles respectives, tantôt par manque d'autres activités.

a) État civil

- **58.4%** de femmes sont mariées. La plupart affirment cependant qu'elles ne vivent pas sous le même toit parce que le mari s'absente pendant de longues périodes en quête de mode de survie. Souvent, ils ne reviennent pas et les femmes se trouvent contraintes de forger d'autres liaisons, plus par nécessité et statut dans la société que par plaisir. Dans la plupart de sites, les femmes expliquent que vivre sans mari équivaut à la malédiction. Dans les deux Kasaï, par exemple, les femmes se marient à l'âge précoce. Le mariage et la maternité rehaussent le statut social, selon elles.
- C'est la raison pour laquelle, certaines femmes refusaient de donner leur statut matrimonial parce que le divorce est une honte (dans ce cas, c'est au fait une séparation prolongée parce qu'il n'y a pas de jugement de tribunal).

- Les provinces du Nord et Sud Kivu et celle du Maniema comptent le plus de veuves et des femmes célibataires (**10% et 8.5%**) à cause des conflits armés qui ont sévi dans la région pendant longtemps et qui ont emporté les conjoints.

b) Tranche d'âge

- Les deux Kasaï comptent **11%** des femmes âgées de moins de 18 ans. La plupart sont des prostituées qui ont dévoilé leur profession, car elles sont très maltraitées.
- Dans les autres provinces, **49.3%** des femmes ont entre 19 et 35 ans, sauf au Katanga où **77.4%** des femmes consultées sont âgées de plus de 36 ans. Cela s'explique par le fait que les sites visités se trouvent dans des centres urbains où la scolarisation des enfants est encouragée dans les familles et les jeunes femmes se tournent vers des activités moins lourdes et contraignantes. Les femmes expliquent aussi que la plupart sont entrées dans la mine tard parce que leurs maris ont perdu leur emploi à la Gécamines ou ils sont décédés et seules, elles doivent payer les frais scolaires des enfants et supporter la famille.
- Il est important de souligner qu'un certain nombre de femmes dans toutes les provinces visitées ne connaissent pas leur année et date de naissance ou carrément leur âge.

6.2 Activités

La raison principale de la présence des femmes dans les mines est la pauvreté, le chômage, la recherche des moyens de survie pour elles-mêmes et leurs familles. Les femmes exercent des activités compatibles aux minerais exploités dans les sites où elles se trouvent. Les activités spécifiques auxquelles les femmes s'adonnent malgré le risque de toxicité sont : creuser les puits, casser les graviers, transporter et piler les minerais, tamiser les graviers pilés, traiter les déchets, etc.

Pour illustrer l'encrage de ses activités dans le vécu quotidien des femmes ainsi que leur professionnalisation, la plupart d'entre elles sont désignés par des termes locaux très révélateurs :

- Twangueuse : la femme qui pile les minerais;
- Bizalu : la femme qui traite les déchets ;
- Mavula : celle qui tamise
- Lutteuse : celle qui exerce le petit commerce ;
- Bongeteuse : la femme qui casse les graviers.

Tableau 3 : Regroupement par activités en pourcentage

Provinces	Casseuse	Transporteuse	Traiteuse des déchets	Pileuse	Creuseuse	Tamiseuse	Laveuse	Petit commerce	Propriétaire de puits	Draineuse	Acheteuse de produits
Maniema	-	20.5	5.8	-	27.9	20.5	-	33.8	4	-	5.8
Nord Kivu	7.3	16.1	5.1	13.2	-	1.4	-	58.9	-	-	-
Sud Kivu	28.1	37.8	14.5	1.9	-	1.9	-	19.4	7.7	-	-
Province Orientale	-	41.4	1.4	1.4	8.5	47.4	-	41.4	-	-	-
Kasaï Oriental	42.2	26.8	-	-	-	-	-	21.1	1.6		
Kasaï Occidental	88.3	9.3	-	-	-	-	-	2.3	-	-	-
Katanga	-	-	-	-	-	-	9.68	8.6	-	75.8	6.45

La plupart des femmes exercent plusieurs activités à la fois (sauf celles qui s'adonnent au petit commerce). Les femmes les plus en sécurité sont celles «protégées» par un parrain : époux, copain, parent ou propriétaire d'un puits.

Il y a très peu de femmes qui sont propriétaires de puits ou qui ont le permis d'exploitant. Au Maniema, quatre femmes sont propriétaires de puits et possèdent la carte de SAESSCAM. Dans les deux Kasaï, la femme est considérée très inférieure à l'homme ; par conséquent, personne ne l'encourage à devenir responsable de puits. Même les deux femmes propriétaires de puits rencontrées au Kasaï Oriental, sont traitées de sorcière parce qu'elles ont réussi à « briser le plafond en verre ».

A Kolwezi où l'exploitation se fait dans les anciennes maisons des gens, les femmes se retrouvent propriétaires d'office si l'espace exploité leur appartenait (lire l'encadré).

Au Sud et au Nord-Kivu, les femmes sont discriminées : selon leur culture, elles seraient porteuses de malédiction si elles vont creuser. Leur présence dans la mine, même proche, ferait disparaître les minerais.

A Kolwezi, ces croyances ne sont pas répandues ; les femmes ne creusent pas tout simplement parce que le travail est très ardu. A Kipushi, femmes et hommes nettoient les rejets du Puits V de la Gécamines sans tenir compte du taux de la radioactivité se trouvant dans les minerais. Les femmes ont confié qu'elles souffrent toutes des perturbations menstruelles et des risques de naissance des enfants malformés sont énormes.

6.3 Rentabilité des activités

En dépit de la forte pénibilité ainsi que de haut risque encouru quant à la contagion des maladies parfois mortelles dues à la toxicité des minerais, la quasi-totalité de leurs activités sont précaires, dérisoires voire très dérisoires et aléatoires, vu la modicité du profit qu'elles en tirent. Comme l'illustre ce tableau, le salaire journalier est dérisoire.

Tableau 4 : Répartition selon la recette journalière en pourcentage

Provinces	De 0 à 2 900 FC	De 3 000 à 5 000 FC	De 6 000 à 10 000 FC	Plus de 10 000 FC
Maniema	17.5	63.2	5.8	-
Nord Kivu	43.3	55.8	1.4	-
Sud Kivu	59.2	33.9	4.8	-
Province Orientale	28.5	18.5	-	-
Kasaï Oriental	87.3	13	1.6	1.6
Kasaï Occidental	74.4	19.7	2.3	3.4
Katanga	9.32	4.8	4.8	-

Elles savent qu'elles sont exploitées, qu'elles sont moins payées que les hommes, mais elles affirment que mieux vaut cela que si elles ne gagnent rien.

En effet, le revenu quotidien déclaré par les femmes va de 500Fc à 10 000Fc. Un très faible taux a déclaré avoir un revenu journalier de 10 000 FC. Les rares femmes rencontrées qui travaillent dans les mines et qui ont un certain niveau d'instruction déclarent qu'il est difficile de décrocher un emploi dans les administrations ou les bureaux des privés. Alors, elles se tournent vers la mine artisanale.

Celles qui font le petit commerce y compris la restauration doivent constamment faire face à l'insolvabilité des clients qui, souvent, fuient le site lorsqu'ils sont payés et ne reviennent que lorsqu'ils auront tout dépensé. Certains recourent à la violence pour faire taire les femmes qui réclament leur dû.

6.4 Difficultés rencontrées par les femmes dans leurs activités

A ce sujet, de nombreuses difficultés éprouvées par les femmes ont confirmé le caractère aléatoire desdites activités. Au nombre de celles-ci, nous avons épinglé :

- la contraction des maladies et des maladies sexuellement transmissibles – 78.5%
- les mauvais traitements caractérisés par des injures – 90%
- la confiscation des outils des femmes par les hommes (surtout au Kasaï Occidental),
- des violences physiques (les femmes battues par les copains ou les conjoints) – 80%
- les tracasseries perpétrées par les agents de l'État et les forces de l'ordre) – 92%

- la garde des enfants – 45%
- l'insolvabilité des clients (les hommes) – 85%
- ainsi que les aléas du commerce comme la mévente et les fluctuations des prix – 98%.

A Kipushi, par exemple, le cobalt est acheté à 150Fc le kilo, un prix fixé par les acheteurs sans considération de poids, de teneur et de l'existence des sous-produits comme le zinc et parfois l'uranium.

En ce qui concerne les violences sexuelles, les femmes étaient très réticentes pour en parler. Dans les deux Kivu, la question était abordée plus facilement et plus librement. Dans les autres provinces, on a l'impression que c'est un sujet tabou. Dans certains sites, les femmes s'empessaient de jurer qu'il n'existe aucune violence dans leurs communautés.

Cependant, à ces dommages physiques (surtout ceux liés à la santé et aux violences physiques et sexuelles), nous avons noté d'autres violences d'ordre moral et social. La société juge sévèrement certains comportements des femmes tels la promiscuité. Les gens oublient que les femmes s'adonnent parfois à des mœurs légères pour survivre et faire vivre la famille. C'est la misère totale.

Sur le plan moral et affectif, ces femmes en majorité responsables et mères de famille souffrent de solitude, car elles sont souvent abandonnées par leurs conjoints qui démissionnent de ses responsabilités. Ce qui entraîne la dépravation des mœurs dans les familles. Celles qui restent et résistent consacrent le meilleur de leur temps dans les carrières et en rentrant le soir, elles sont fatiguées et démoralisées ; une situation qui dure plusieurs années.

Sur le plan social, suite à l'épuisement précoce et à la dégradation de leur santé de reproduction, la société court un risque terrible d'abandon conjugal, abandon des enfants et difficulté de procréation voire de reproduction et d'invalidité. Nombreux sont les enfants qui naissent avec des malformations à cause de la contamination toxique chez la mère. A Kipushi, par exemple, les femmes confié que presque toutes souffrent des perturbations menstruelles et sont victimes d'avortements involontaires.

6.5 Desiderata des femmes

Il est important de signaler que toutes les femmes estiment que si des alternatives lucratives et intéressantes se présentaient devant elles, elles sortiraient des mines. Elles conviennent toutes que le travail qu'elles exercent dans les mines est ingrat, difficile et privé de noblesse.

Tableau 5 : Désiderata des femmes en pourcentage

Provinces	Activités souhaitées
-----------	----------------------

	Coopérative	Usine de savon	Micro-crédit (commerce)	Formation en petits métiers	Agriculture	Élevage	Services juridiques	Outils de travail	Centre de santé/maternité
Nord Kivu	-	-	80.1	6.6	10.2	-	-	-	-
Sud-Kivu	1.9	-	76.7	14.5	8.7	-	-	-	90
Maniema	36.7	-	39.7	4.4	14.7	1.4	-	85	-
Province Orientale	1.4	-	80.8		7.5	4.4	-	-	-
Kasaï Oriental	-	19.5	69.1	12.1	-	-	-	-	4
Kasaï Occidental	-	13.9	18.6	25.5	-	-	-	-	34.8
Katanga	-	-	53.2	1.61	45.1		100	-	-
Moyenne	13.33	16.7	59.74	6.54	9.02	2.9	100	85	12.93

Ces résultats montrent qu'environ 60% considèrent l'octroi des micro-crédits comme le moyen le plus important pour les aider à améliorer leur petit commerce et constituer un capital. Elles voudraient que l'octroi de micro-crédits s'accompagne de formation pour la maîtrise de la gestion financière et commerciale.

On se serait attendu à ce que les femmes réclament plus d'éléments pour l'agriculture et l'élevage, voire aussi les petites usines de transformation des produits de base. Mais, comme l'indiquent les chiffres, un grand nombre souhaite l'octroi de micro-crédit pour le développement de son propre commerce et non le développement communautaire.

En outre, dans presque tous les sites, sauf au Katanga, les femmes se sont beaucoup plaintes de l'insuffisance des soins de santé primaires et, parfois, de la non-existence des centres de santé dans leurs zones. Comme la maternité est leur lot, nombreuses ont demandé la construction des maternités de proximité (voir encadré).

Encadré : Demandes spéciales

A Rubaya dans le territoire de Masisi au Nord Kivu, les femmes ont demandé des subsides pour les aider à louer la terre pour l'agriculture. La location d'un hectare, au moment de notre entretien, coûtait 300 à 320 \$, un prix exorbitant pour leur bourse assez maigre d'autant plus que rien ne garantit une bonne récolte.

A Mabalaku, Kantini et Visiki dans le territoire de Beni au Nord Kivu, les femmes étaient unanimes. Elles demandent une assistance pour l'achat de concasseurs ; elles font le concassage manuellement et elles ont des problèmes sérieux de santé aux mains.

A Kantini, l'eau est une denrée rare – donc, les femmes souhaiteraient voir la construction des puits d'eau.

A Misisi dans le Sud-Kivu, les femmes ont demandé la construction d'une maternité, car la plus proche est située à 12 Kilomètres et la route est tellement mauvaise que pour s'y rendre, la plupart de femmes accouchent en route ou meurent. Durant la mission, nous avons parcouru cette distance en 55 minutes avec une Land Rover. En outre, elles voudraient de l'assistance financière et technologique pour la construction d'un hôtel qu'elles vont gérer collectivement pour le bien de la communauté.

A Kaïlo au Maniema, dans l'unanimité, les femmes souhaitent la création d'une coopérative de riz et la mise à leur disposition des décortiqueuses.

A Kipushi, les femmes ont demandé une assistance financière pour faire des plantations de tournesol et une usine de transformation. Elles ont également réclamé une assistance juridique parce qu'elles sont conscientes que le prix d'achat de leurs marchandises est trop bas et elles sont fatiguées des tracasseries policières lorsqu'elles se rendent à Lubumbashi pour écouler leurs produits ;

A Kolwezi, les femmes demandent une assistance financière pour faire le commerce ; la plupart demandent à ce qu'on donne du travail à leurs maris – cette demande avait également été formulée par les femmes de Kipushi et du Kasai Oriental, des provinces où se pratiquait l'exploitation minière industrielle.

Au Kasai Oriental, au site de Bena Madiatu où les prostituées ont accepté de nous parler ouvertement de leurs problèmes, elles ont exprimé le besoin urgent d'abandon du plus vieux métier du monde. La plupart sont très jeunes (certaines ont 15 ans). Elles ont demandé des programmes d'alphabétisation et de formation en petits métiers ;

Au Kasai Occidental, les sites visités sont situés à moins de 100 Km de Kananga, mais l'infrastructure routière est tellement mauvaise qu'elles éprouvent beaucoup de difficultés à s'y rendre pour écouler la marchandise et les soins de santé primaires. Elles ont demandé l'amélioration de l'infrastructure routière.

6.6 Cap sur la violence dans les sites miniers

« Aujourd'hui, le Congo est toujours dans une situation de « ni paix, ni guerre ». Les Congolais ont soif de justice et de stabilité, mais la situation sécuritaire ne fait que se dégrader dans les Provinces de l'est : massacres de 35 hommes, femmes et enfants dans une Eglise et un centre de santé à Mutarule, à 60 km de l'Hôpital de Panzi ; actes de terrorisme à répétition à Beni, au Nord Kivu ayant coûté la vie à plus de 80 personnes le mois dernier ; enlèvement de 40 jeunes filles en Ituri. Hier, les femmes de Sud Kivu ont protesté contre les viols de leurs bébés, les enlèvements et assassinats. Tel est le quotidien des Congolais. Nous devons répondre à leur appel. Il y a urgence à agir ! »

Cette déclaration est du fondateur de l'hôpital Panzi, Dr. Denis Mukwege, tirée de son discours prononcé le 21 octobre 2014 lorsqu'il apprit qu'il avait été sélectionné comme récipiendaire du Prix Sakharov pour honorer son travail, sa bravoure et son dévouement à sauver les femmes victimes de violences dans les deux Kivu et sur toute l'étendue de la République.

Comme le démontre le paragraphe qui suit, les dispositions légales sont prises en RDC pour donner un fondement juridique à la solution du problème de violence.

« La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2005 votée après Référendum souligne en ses articles 12, 13 et 14 l'égalité des droits, des chances et des sexes entre les Congolaises et Congolais ainsi que l'obligation d'éliminer toutes les formes des violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée. Aussi, deux lois nationales ont été votées par le Parlement et promulguées par le Président de la République pour renforcer la répression en matière de viol et de violences sexuelles. Il s'agit de la Loi n° 06/018 du 20 Juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais et de la Loi 06/019 du 20 Juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant Code de procédure Pénale. La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'Enfant a été également adoptée récemment pour renforcer le cadre légal de protection des mineurs et créer les conditions pour la mise en place d'une justice juvénile. (Genre/Enfant, 2009)

Cependant, le problème persiste plus dans certaines provinces que d'autres. Ou l'on en parle énormément et plus fréquemment quand les violences sont perpétrées à l'est de la République à cause des conflits armés et on a tendance à ne pas médiatiser les abus sexuels, physiques, mentaux et psychologiques voire économiques auxquels les femmes des autres provinces font face. De son côté, le mouvement féminin dont le fer de lance est la lutte contre les violences basées sur le genre n'est pas très vocal ou manque des ressources pour mieux agir parce que la société dans son ensemble (constituée d'hommes et de femmes) reste encore le dernier juge effarant. Les femmes restent silencieuses.

Tableau 6 : Nombre de réponses obtenues sur quatre catégories de violences par provinces

PROVINCE	VIOLS	COUPS & BLESSURES	HARCELEMENT/ INJURES	PAS DE VIOLENCE
Nord Kivu	05	28	32	71
Sud Kivu	01	46	30	33
Maniema	01	09	14	44
Kasaï Oriental	9	0	1	113
Kasaï Occidental	1	1	0	84
Katanga	0	31	0	31
Province Orientale	7	2	10	51

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, cette attitude a handicapé notre étude en ce qui concerne les violences. Les femmes, même aux Kivu où elles prennent fréquemment des risques et dénoncent les abus, étaient très réticentes. *« Nous devons fermer les yeux pour survivre. Même si tu te plains, qui va t'écouter ? Les mêmes figures censées apporter la justice sont les grands coupables. Nous avons des familles à nourrir... nous devons nous taire. »*, me confia une dame à Mangerujipa.

Dans ce même site, une des femmes souffrait de fortes lésions tout autour des lèvres. Durant la réunion, les femmes m'expliquèrent que certains hommes utilisent des fétiches non seulement pour envouter les femmes pour des faveurs sexuelles, mais aussi pour leur faire du mal. Cela faisait un mois qu'elle ne travaillait pas parce que même les marabouts du village n'arrivaient pas à trouver la formule magique pour la soigner et l'auteur avait pris fuite.

A Kampene où la plupart de femmes travaillaient dans une mine appartenant à Amiki (une petite usine), le superintendant avait retiré les femmes dans un coin et leur avait parlé avant qu'elles ne viennent répondre à nos questions. La peur se lisait sur leur visage pendant l'interview. Évidemment, toutes affirmèrent qu'il n'existe aucun cas de violence dans leur site.

Dans toutes les provinces, les femmes ont exercé la réserve pour parler de toutes formes de violence. Selon une travailleuse sociale à Misisi, les femmes ont honte de s'identifier ouvertement à ce problème soit par peur d'être ostracisée ou carrément d'être abandonnée par les conjoints. Or, dans ces sites, le mariage (ou toute sorte d'union) est sacré.

Par contre dans les deux Kasaï, les femmes s'exprimaient avec beaucoup de facilité sans beaucoup de crainte. Les professionnelles de sexe, au Kasaï Oriental, avaient parlé ouvertement des abus qu'elles subissent auprès des hommes. Et une grande majorité des femmes nous ont affirmé qu'il n'existe pas beaucoup de cas de viols dans leurs communautés par peur de la sorcellerie. Les gens semblent vivre dans une vraie insécurité spirituelle, et cela réduit le nombre d'incidents violents.

Par contre, les abus physiques sont plus fréquents dans les couples. *« Parfois si le mari te frappe, c'est pour attiser les feux de l'amour »*, me confia une dame. A Bakwampika et à Benambala, les femmes se sont plaintes du fait que les hommes confisquent leurs outils, les brutalisent parfois, mais selon elles, cela ne constitue pas une grande violence.

7. Difficultés rencontrées par le consultant durant la mission

Au nombre des difficultés inhérentes au plein accomplissement de notre mission, il sied de mentionner :

- *Le mauvais état de route et l'inaccessibilité des sites (zones escarpées)*

Dans la quasi-totalité des territoires visités, les routes sont en mauvais état. Bien plus, il y a des tronçons où elles deviennent simplement impraticables. Il fallait emprunter des motos,

faire le pied si c'est nécessaire. Pour atteindre certains sites, on devait prendre le bateau ou la pirogue et continuer avec le véhicule.

Le relief est également un élément qui a rendu difficile notre mission, car l'accès à certains sites est très difficile dû à l'obligation d'escalader des montagnes (souvent à pied) pour y arriver.

➤ *L'insécurité sur les sites miniers*

L'insécurité est due au fait que certains sites sont très éloignés des villages relevant de l'exploitation artisanale. Leurs propriétaires (exploitants) n'assurent pas la protection des environs faute de moyens financiers et d'initiatives. Il faut également noter que les régions concernées par notre enquête sont infestées de groupes armés de tous genres. A Kamituga, par exemple, l'équipe a fui sous coups de balles, car la population s'était soulevée contre les autorités locales. A Kolwezi, l'équipe a été agressée par un groupe d'étrangers qui se disent propriétaires du site « Menuiserie » et par les forces de l'ordre qui les gardent.

En outre, le non-respect des normes environnementales expose les femmes aux nombreuses maladies respiratoires et cardio-vasculaires, aux accidents voire au décès précoce. Nous-mêmes enquêteurs n'étions pas à l'abri de tous ces risques. Nous revenions souvent malades des visites des sites.

➤ *La rareté et les mauvaises conditions de maisons d'hébergement*

Les conditions de séjour sont déplorables suite à la rareté ou l'inexistence d'hôtels et sites d'hébergement viables dans les localités éloignées des centres urbains. A Misisi, les agents de sécurité nous avaient conseillé de ne pas du tout passer la nuit-là à cause des risques d'attaque qui pouvaient survenir la nuit.

➤ *Impossibilité de connaître le nombre exact des femmes travaillant dans les sites miniers.*

Ni les services de l'Etat, ni les ONG, ni les « responsables » des sites et autres organisations locales ne tiennent des statistiques à même de renseigner sur le nombre total de femmes exerçant des activités, c'est-à-dire les femmes présentes et opérationnelles dans les mines. Nous n'avons pu interroger que les quelques femmes trouvées sur place dans les sites lors de notre passage.

➤ *La difficulté de rencontrer les autorités, responsables et autres personnalités souhaités.*

L'enquête sur la situation des femmes dans les mines relève à la fois de l'utilité publique et sociale. Elle nécessite les avis et l'implication des responsables à tous les niveaux : provincial, territorial et local. Mais à notre passage, sans doute à cause du timing limité de notre mission, nous n'avons pas pu rencontrer toutes les autorités et responsables visés.

➤ *La dispersion des mines dans des territoires éloignés.*

Bien qu'il s'agisse toujours d'un échantillon à enquêter dans ce genre de mission, les sites ont des particularités physiques et économiques voire culturelles propres et variées. Il aurait été souhaitable de s'en rendre compte au cas par cas. Malheureusement, leur diversification et éparpillement ne nous ont pas permis de réaliser un tel exploit, étant très limités par le temps.

➤ *La réticence des femmes à livrer certaines informations*

Pour des raisons culturelles et aussi dans certains cas à cause de la présence des hommes, certaines femmes interrogées ont manifesté beaucoup de réserves à nous livrer certaines informations utiles et nécessaires à la connaissance de leurs conditions de vie jugées taboues. Il s'agit notamment des questions portant sur les violences sexuelles, le nombre des viols et leur traitement en termes de rémunération par les exploitants des sites. A Kampene, par exemple, le responsable d'AMIKI, la société propriétaire du site exploité et le chef coutumier avaient demandé de parler aux femmes en aparté avant que nous nous entretenions avec elles. En conséquence, elles étaient moins ouvertes.

➤ *Le changement d'itinéraire*

Les sites ciblés à partir de Kinshasa n'ont pas tous été visités. Sur propositions des autorités provinciales et autres responsables et pour des raisons de sécurité, nous avons dû changer certains itinéraires et même recourir à un autre moyen de transport non prévu à l'avance, tel l'avion (au lieu du véhicule), pour atteindre certains sites.

8. Première Conférence Nationale sur les Femmes dans les Mines

Du 16 au 18 septembre 2015, s'est tenue à Bukavu la première Conférence Nationale des Femmes dans les Mines organisée par le Centre de Gestion Minière de Bukavu et STRATÉGIES sous la houlette de la Banque mondiale et de Promines.

La conférence a rassemblé des personnalités politiques surtout de la province du Sud-Kivu, des femmes travaillant dans l'industrie minière, celles œuvrant dans l'artisanat minier et beaucoup d'acteurs non-étatiques.

Les discussions étaient axées sur la problématique genre dans les mines, surtout la situation de la femme dans l'exploitation artisanale, sur les défis professionnels auxquels sont confrontés les femmes qui travaillent dans l'industrie minière ainsi que le cadre juridique en matière de genre et mines. Les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) perpétrées dans les mines et dans les zones des conflits ont été épinglées durant la conférence ainsi que les mécanismes mis en place par la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs pour traiter des questions sur les VSBG.

8.1 Quel réseau des femmes en RDC ?

Un temps considérable de cette Conférence a été consacré à la réflexion sur le genre de réseau à mettre en place pour mieux cerner les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans les mines (que ce soit dans l'industrie ou dans l'artisanat) et mieux y répondre afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Deux options ont été présentées aux femmes :

- **Option 1**

Une structure faitière est mise en place et, par la suite, différentes catégories de groupements de femmes se construisent en même temps.

Comme avantage, cette structure permet la création rapide d'une plateforme et les différents groupements qui présentent des lacunes, apprennent des autres.

Comme inconvénient, les groupements faibles dans ce noyau seront facilement marginalisés et la structure faitière se heurtera à certaines difficultés telles que la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières.

- **Option 2**

Différentes catégories de groupements de femmes se structurent d'abord et la structure faitière se constitue après.

Avantages de ce type de structure :

- Elle permet à chaque catégorie de solidifier la base ;
- Elle construit une légitimité pour chaque catégorie ;
- Elle assure la fiabilité des données au niveau de chaque groupement ;
- Elle donne plus de chance de durabilité ; et
- Elle permet la construction et la création d'un réseau.

Comme inconvénient, la construction de ce type de réseau prend beaucoup de temps.

Remarque : toutes ces deux options nécessitent de la coordination solide, du renforcement des capacités en leadership et organisationnelles ainsi que des ressources disponibles pour une meilleure coordination des actions concrètes à mener sur le terrain.

Choix des femmes durant la conférence : Option 2 pour des raisons de légitimité, durabilité (meilleure structuration), de caractère représentatif, de l'appropriation du processus par les organisations locales, de la constitution d'une base de données et de l'approche participative

L'étude qui constitue la base de ce rapport n'a pas été prise en compte contrairement aux termes du contrat que la consultante internationale avait signé avec Promines qui l'a amenée à sillonner sept provinces pour dresser l'état des lieux de la situation de la femme dans l'artisanat minier et qui devrait être couronné par la création d'un Réseau National des Femmes dans le

Mines. Par contre, à l'issue de la Conférence, on a exprimé le besoin de recenser les associations et les activités des femmes dans les mines dont on fera le bilan l'année prochaine ; et c'est peut-être, en ce moment-là que le Réseau naîtra.

9. Conclusion et recommandations

Il apparaît donc clairement que dans la société congolaise d'aujourd'hui, la femme continue à garder le statut inférieur ; et ce statut est une source de discriminations de toutes sortes ancrées dans les mentalités faisant de la femme une personne ignorante, vulnérable et exposée à la pauvreté. Et c'est cette pauvreté, particulièrement ressentie à partir des disparités dégagées dans les traditions entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes dans tous les domaines qui font que sa situation ne s'améliore nullement

Les desiderata présentés dans ce document démontrent l'énormité des attentes des femmes après le passage de la mission de consultance. Mais celles-ci se résument en deux volets que nous avons explorés : les besoins généraux et spécifiques des sites. Dans un cas ou dans l'autre, tout se résume en terme de besoins d'encadrement et de formation, création des centres de santé et hôpitaux, création de foyers sociaux et coopératives, octroi des micro-crédits, mise en œuvre des projets de développement en leur faveur et des infrastructures locales de base en même de faciliter l'exercice de leurs activités.

Le tout en conformité avec l'esprit de la révolution de la modernité, le respect du genre et l'intégration du partenaire homme à leur côté, en tenant compte de la logistique appropriée, du respect des normes environnementales, de l'hygiène, la sécurité au travail et la santé des populations, du respect des droits de l'homme en général et de la femme en particulier et de la sélection des activités privilégiées qui ouvriront la porte à l'autonomisation et à la démarginalisation.

Les principales recommandations pour aider la femme œuvrant dans les sites miniers à devenir autonome sont les suivantes :

- Le gouvernement doit prendre au sérieux l'exploitation minière artisanale et mettre tous les mécanismes en place pour qu'elle remplisse sa mission première : fournir de l'emploi et créer une classe moyenne ;
- Aménager des sites contenant des gisements économiquement fiables pour abriter les artisans miniers ;
- Valider et qualifier les sites sur toute l'étendue de la République pour éviter les déboires environnementaux et humains qui y sont légion ;
- Prendre en compte des questions sexo-spécifiques dans toutes les politiques et les textes légaux élaborés pour le genre et les mines (il n'existe pas des clauses distinctes dans le projet de Code minier sur les femmes). Il faudrait définir des clauses qui feraient que le cadre légal et réglementaire dans le secteur minier soit plus sensible aux questions « genre » ;

- Mettre des ressources financières et humaines adéquates pour l'encadrement des artisans miniers avec une considération spéciale accordée aux femmes. Une formation approfondie sur le genre devrait être dispensée aux agents et aux artisans miniers ;
- Établir et renforcer les mécanismes pour une chaîne d'approvisionnement transparente et rentable pour les artisans miniers ;
- Renforcer l'application des lois sur l'environnement, des normes sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, réduire les effets négatifs des composantes chimiques et toxiques sur les femmes et les enfants ; pour ce faire interdire la présence des enfants dans les mines et créer des structures pour la garde des enfants lorsque les mères se rendent à la mine ;
- Encourager les femmes à la participation aux prises des décisions dans leur communauté en les intégrant dans les travaux des coopératives ou des mouvements associatifs œuvrant dans les sites miniers ;
- Le gouvernement a le devoir de développer son infrastructure routière pour permettre aux femmes qui s'adonnent à des activités autres que minières de se rendre dans les centres urbains proches pour écouler leurs marchandises ;
- Le gouvernement doit développer des programmes alternatifs pour inciter les femmes à abandonner le travail dans les mines.

ANNEXE - QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Réseau National des Femmes dans les Mines

Pour permettre à la Banque mondiale et à Promines d'améliorer la situation de la femme dans les sites miniers, veuillez répondre correctement à ce questionnaire.

PROVINCE :
TERRITOIRE :
SITE MINIER :
NOM ET POSTNOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : AGE :

1. Quel est votre niveau d'études ?

.....

2. Etes-vous célibataire ☒ Mari ☐ Divorcée ☐ Veuve ☐ ☐

3. Combien d'enfants avez-vous ? :Enfants en charge ?.....

4. Quelle activité exercez-vous dans cette carrière minière?

.....
.....

5. Pourquoi avez-vous choisi l'activité que vous exercez maintenant?

.....
.....

6. Combien gagnez-vous par jour (montant approximatif) ?

.....

7. Depuis quand habitez-vous ce site ?

.....
.....

8. Quelles difficultés rencontrez-vous dans la réalisation de votre activité ?

.....
.....

9. Quelle était votre occupation avant de venir ici?

.....
.....
.....

10. Quelle(s) autre(s) activité(s) pouvez-vous entreprendre en dehors de celle -ci ?

.....
.....
.....

11. Quelles sont vos propositions ou suggestions pour l'amélioration des conditions de vie de la femme dans ce site minier ?

.....
.....

12. Existe-t-il des cas de violences faites à la femme en ce lieu ?

Si oui, lesquels ?

.....

Bibliographie

Genre/Enfant, M. (2009, Novembre). *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG)*. Kinshasa.

Mines, C. d. (2015). *Rapport du 1er Trimestre 2015*. Lubumbashi: Fédération des Entreprises du Congo.

Mines, M. o. (2002). *Code minier* . Kinshasa.

Paix, G. d. (2013). *ETUDE SOCIOECONOMIQUE SUR L'EXPLOITATION*. Kinshasa.